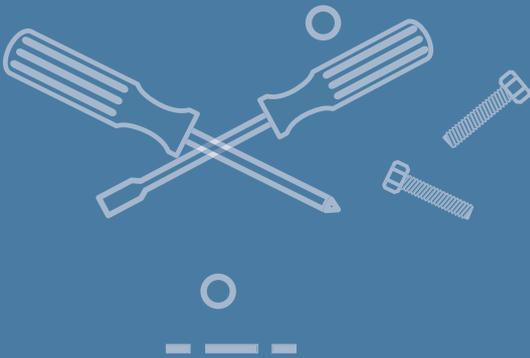


Toolbox Meeting

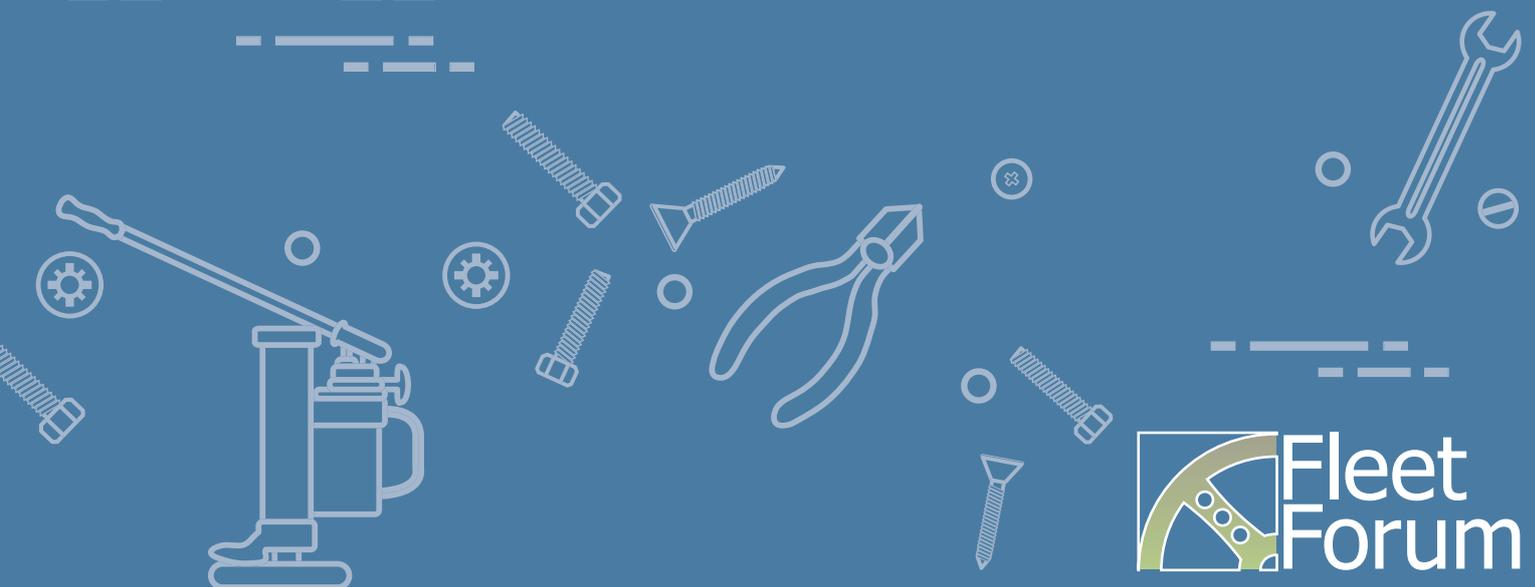
Actions immédiates sur le lieu de l'accident (pour les conducteurs et les passagers)



Un Toolbox meeting est une brève séance d'information ou une présentation destinée au personnel. Cette réunion est un exemple de la manière d'informer le personnel sur les mesures à prendre sur les lieux d'un accident de la route.

Ces actions sont conçues pour:

- ▶ Protéger les conducteurs, les passagers et les autres usagers de la route.
- ▶ Veiller à ce que l'organisation traite de manière professionnelle les conséquences d'un accident de la route.
- ▶ Veiller à ce que l'organisation recueille autant d'informations que possible sur l'accident afin d'en tirer des enseignements.



11 Mesures à prendre sur les lieux d'un accident

1. Arrêter le véhicule en lieu sûr.
2. Une fois que vous êtes en sécurité, évaluez votre propre bien-être et celui de vos passagers et/ou de tout tiers impliqué dans l'accident. Contactez les services d'urgence si des soins médicaux immédiats sont nécessaires pour l'un d'entre eux.
3. Contactez la police ou les pompiers si nécessaire.
4. Une fois les mesures immédiates prises, déterminez si l'accident est mineur, grave ou majeur à l'aide des descriptions suivantes :

Sévérité	Description
Mineur	Accident entraînant des dommages aux véhicules
Grave	Accident nécessitant des soins médicaux pour une ou plusieurs personnes ou des dommages importants au véhicule
Majeur	Accident entraînant des blessures graves ou un décès

5. Contactez la personne suivante : <insérer le nom et le numéro de téléphone 24 heures sur 24 de la personne à contacter>. Elle vous informera de la marche à suivre.
6. Suivez les instructions du formulaire d'information sur la scène de l'accident et remettez la copie du formulaire à toute personne impliquée.
7. Prenez les mesures de sécurité qui s'imposent, par exemple en plaçant des panneaux d'avertissement autour du lieu de l'accident, puis alertez les autres usagers de la route du danger en toute sécurité.
8. Recueillez autant d'informations que possible sur l'accident, y compris la date et l'heure, le lieu, les conditions météorologiques, les coordonnées des tiers et la direction dans laquelle chaque partie se déplaçait.
9. Si vous disposez d'un appareil photo, photographiez la scène de l'accident sous autant d'angles différents que possible. Prenez des photos des véhicules ou des biens endommagés, ainsi que des mesures de la route.
10. Si l'accident est grave ou majeur, ne quittez pas les lieux avant que la police ne soit arrivée pour prendre une déposition, sauf s'il n'est pas sûr de rester sur place. Avant de quitter les lieux de l'accident, remplissez le formulaire d'information sur les lieux de l'accident.
11. Ne pas conduire le véhicule impliqué dans l'accident s'il n'est plus en état de marche, ce qui inclut la direction, les feux, les pneus, les freins et le pare-brise.

